



L'AUGMENTATION DES TARIFS DES TRAITEMENTS DANS LES CABINETS MÉDICAUX ET LES SERVICES AMBULATOIRES DES HÔPITAUX DE ZÜRICH EST INCERTAINE.

Le corps médical également en attente au niveau cantonal

Fin mars, le gouvernement zurichois avait décidé d'augmenter le tarif des traitements dans les cabinets médicaux et les services ambulatoires des hôpitaux, les caisses n'étant pas parvenues à s'entendre avec les hôpitaux et la société des médecins du canton de Zurich. Comme nous l'avons appris récemment, les assureurs-maladie n'acceptent pas cette augmentation de 89 à 91 centimes et poursuivent le canton de Zurich en justice. Entretien avec le médecin de famille Dr Rainer Hurni, membre du comité de la mfe de Zurich et délégué tarifaire de la société des médecins du canton de Zurich.

Rainer Hurni, quelle conclusion tirez-vous, en tant que responsable tarifaire de la société des médecins zurichois (AGZ) et de mfe Zurich, des négociations menées jusqu'à présent sur la valeur du point (VP)?

Rainer Hurni : « Depuis plus de 10 ans, nous nous battons pour une augmentation de la VP à Zurich. Beaucoup de force, de constance, d'optimisme et de persévérance ont été nécessaires. Après d'âpres négociations, la Direction de la santé du canton de

Zurich est finalement parvenue, au bout de quatre ans de procédures de fixation, à prendre une décision en faveur des médecins. Entre autres grâce aux données collectées par RoKo et MAS. Nous aurions pu faire plus avec des données encore meilleures des médecins. Nous devons donc modifier certains aspects de la collecte et de la coordination des données RoKo et MAS et nous y travaillons. Il n'en reste pas moins que sans notre intervention, nous aurions toujours un point de valeur de 87 centimes depuis six ans.

Aujourd'hui, selon le canton, ce sont 91 centimes qui nous reviennent depuis quatre ans. Entre-temps, nous avons quand même reçu 89 centimes/VP. »

Qu'est-ce qui vous a le plus frustré?

RH : « Le refus constant et systématique de tout compromis de la part des assureurs-maladie qui se font passer pour des partenaires tarifaires m'a autant étonné que frustré. Toutes

les concessions, même les plus petites, ont été écartées régulièrement et sans compromis malgré des arguments meilleurs et plus clairs. Un niveau constructif n'a malheureusement jamais été possible, la voie juridique semble avoir été planifiée d'avance. Le report de nos revendications légitimes n'était pas déclaré ouvertement, mais c'était manifestement le but. Dans de telles situations, je ne vois pas de possibilité de partenariat constructif. »

Quelles sont les prochaines étapes?

RH : « L'augmentation de la VP devra maintenant être examinée par le Tribunal administratif fédéral. Selon l'évaluation de nos juristes, les chances d'une augmentation définitive de la VP à 91 centimes, comme proposé par le canton, sont bonnes. Cela se fera rétrospectivement, mais avec un décalage de plusieurs années. Entre-temps, nous pouvons renforcer nos positions, améliorer la qualité des données et continuer à nous battre. »

MAS vs RoKo

Étude de coûts en continu RoKo:

Grâce à RoKo, les paramètres économiques fondamentaux des cabinets médicaux sont relevés en permanence. Ils mesurent la rentabilité des services fournis en médecine ambulatoire. Depuis 1990, RoKo est réalisée pour le compte des sociétés médicales. Dans de nombreux cantons, la collecte des données est obligatoire, notamment dans le canton de Zurich. Selon la caisse des médecins, il s'agit de la seule source de données neutre permettant d'évaluer la situation économique des prestataires de soins de santé de base exerçant librement leurs activités dans le domaine de la santé. Les chiffres RoKo peuvent également être utilisés dans l'enquête MAS. Pour plus d'informations

MAS (Structure ambulatoire médicale)

Il s'agit de l'enquête «Données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires» de l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'enquête fournit des informations sur les entreprises et les sites, ainsi que sur le personnel médical et non médical. La participation est obligatoire pour tous les cabinets médicaux et centres ambulatoires en Suisse. Pour plus d'informations

Iren Brennwald, secrétariat mfe Zurich